

Journal N° 3 26 mai 2021

Le présent journal a pour objet de fournir à l'avance aux délégués, représentants et autres participants un certain nombre d'indications sur le programme de travail de l'Assemblée de la Santé. Le Guide à l'usage des délégués à l'Assemblée mondiale de la Santé (document [A74/DIV.12](#)) fournit des renseignements complémentaires.

Le journal ne constitue pas un compte rendu officiel des travaux de l'Assemblée de la Santé. Il paraît tous les jours ouvrables durant l'Assemblée de la Santé en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

Programme de travail du mercredi 26 mai 2021

Horaire	Plénière <i>Salle virtuelle 1</i>	Commission A <i>Salle virtuelle 2</i>	Commission B <i>Salle virtuelle 1</i>	Autres <i>Salle virtuelle 3</i>
10 h 00	Cinquième séance plénière			
Immédiatement après la conclusion de l'examen du point 3 en plénière		Quatrième séance	Première séance	
14 h 00		Cinquième séance	Deuxième séance	
17 h 30				Bureau de l'Assemblée

Table des matières

1. Date et horaires des travaux
2. Programme de travail de l'Assemblée de la Santé
3. Compte rendu des séances
4. Réunions d'information stratégiques
5. Dispositions concernant la conduite des discussions en plénière
6. Annonces
7. Liste provisoire des intervenants au débat général en plénière

Interprétation

L'interprétation sera assurée dans les langues officielles (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) afin d'aider les délégués à suivre les débats. Il est demandé aux délégués de parler distinctement et à un rythme normal afin de permettre une interprétation claire et précise au travers de la plateforme virtuelle. Les copies de toutes les déclarations doivent être envoyées au moins une heure à l'avance par courriel à interpret@who.int. Veuillez indiquer clairement dans l'objet du message le nom de la délégation du pays ou du groupe.

Remarque : une déclaration de trois minutes prononcée à un débit oratoire normal représente environ 330 mots.

1. Date et horaires des travaux

Les travaux de la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé se dérouleront de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures (HNEC).

Conformément à la décision prise par le Conseil exécutif à sa cent quarante-huitième session, la clôture de l'Assemblée de la Santé sera prononcée le mardi 1^{er} juin 2021 au plus tard.

2. Programme de travail de l'Assemblée de la Santé

Mercredi 26 mai 2021

Cinquième séance plénière

10 h 00

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

– Document A74/56

Point 5

Admission de nouveaux Membres associés [s'il y a lieu]

– Documents A74/4 et A74/INF./5

Point 3 (suite)

– Débat général

Quatrième et cinquième séances de la Commission A

Immédiatement après la conclusion de l'examen du point 5 en plénière et à 14 heures

Points 17 et 18 (suite) (pilier 2)

L'examen des points 17 et 18 de l'ordre du jour sera subdivisé comme suit :

Urgences de santé publique : préparation et action et Préparation et action en matière de santé mentale dans le cadre de la pandémie de COVID 19

- Compte rendu des coprésidents du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, ainsi que du Président du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire et du Président du Comité d'examen sur le fonctionnement du Règlement sanitaire international (2005) pendant la riposte à la COVID-19 (documents A74/INF./2, A74/16 et A74/9 Add.1), et sur l'application du Règlement sanitaire international (2005) (suite) (documents A74/17 et A74/17 Add.1)
- Informations techniques et informations actualisées sur la riposte à la COVID-19 (suite) (documents A74/9 et A74/15)
- Action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire, Renforcement de la préparation aux situations d'urgence sanitaire et Préparation et action en matière de santé mentale dans le cadre de la pandémie de COVID 19 (documents A74/9, A74/10 Rev.1, A74/A/CONF./2, A74/A/CONF./7 et EB148/2021/REC/1, décision EB148(3))

Point 13 (suite) (pilier 1)

L'examen du point 13 de l'ordre du jour sera subdivisé comme suit : points 13.2, 13.3 et 13.9 ; points 13.1, 13.5 et 13.8 ; points 13.4, 13.6 et 13.7.

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

- **Point 13.2 (suite)**

Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

– Documents A74/10 Rev.1, A74/10 Add.1, A74/10 Add.2, A74/10 Add.3, A74/A/CONF./4, A74/A/CONF./4 Add.1, A74/A/CONF./5, A74/A/CONF./5 Add.1 et EB148/2021/REC/1, décisions EB148(6) et EB148(7)

Santé bucco-dentaire

– Documents A74/10 Rev.1 et EB148/2021/REC/1, résolution EB148.R1

- **Point 13.3 (suite)**

Élargir l'accès aux traitements efficaces contre le cancer et les maladies rares et orphelines, y compris les médicaments, les vaccins, les dispositifs médicaux, les produits de diagnostic, les produits d'assistance, les thérapies cellulaires et géniques et d'autres technologies de la santé ; et améliorer la transparence des marchés de médicaments, de vaccins et d'autres produits sanitaires

– Document A74/9

- **Point 13.9 (suite)**

Soins oculaires intégrés centrés sur la personne, cécité et déficience visuelle évitables comprises

– Documents A74/9, A74/9 Add.3 et A74/9 Add.5

- **Point 13.1**

Action mondiale pour la sécurité des patients

– Documents A74/10 Rev.1, A74/10 Add.4 et EB148/2021/REC/1, décision EB148(5)

- **Point 13.5**

Résistance aux antimicrobiens

– Document A74/10 Rev.1

- **Point 13.8**

Programme pour la vaccination à l'horizon 2030

– Documents A74/9 et A74/9 Add.4

Première et deuxième séances de la Commission B

Immédiatement après la conclusion de l'examen du point 3 en plénière et à 14 heures

Point 24

Ouverture des travaux de la Commission¹

¹ Y compris l'élection des vice-présidents et du rapporteur.

Point 26 (pilier 4)

(Les points 26.1, 26.2, 26.3, 26.4, 26.6, 26.7 et 26.8 seront examinés en même temps)

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif Questions relatives à la gestion, à l'administration et à la gouvernance

- **Point 26.1**

Le point sur le Fonds pour les infrastructures

- Le point sur la gestion et les technologies de l'information
 - Documents A74/9, A74/23 et A74/52
- Stratégie de rénovation des bâtiments de l'OMS à Genève
 - Document A74/9

- **Point 26.2**

Transformation de l'OMS

- Document A74/9

- **Point 26.3**

Réforme de l'OMS

- Réforme de l'OMS : gouvernance
 - Documents A74/9, A74/INF./3 et EB148/2021/REC/1, décision EB148(9)
 - Réforme de l'OMS : journées mondiales de la santé
 - Documents A74/9, A74/9 Add.2 et EB148/2021/REC/1, décision EB148(10)
 - Examen des prestations accordées aux membres du Conseil exécutif
 - Documents A74/9 et EB147/2020/REC/1, décision EB147(11)
 - Réforme de l'OMS : participation des acteurs non étatiques aux organes directeurs de l'OMS
 - Document A74/9
- **Point 26.4** (*le rapport de situation F, qui correspond au point 34.1, sera abordé lors de l'examen du point 26.4 de l'ordre du jour*)

Stratégies ou plans d'action mondiaux dont l'expiration est prévue dans un délai d'un an

- Plan d'action mondial de l'OMS relatif au handicap 2014-2021 : un meilleur état de santé pour toutes les personnes handicapées
 - Documents A74/9 et EB148/2021/REC/1, résolution EB148.R6
- Stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles pour la période 2016-2021
 - Documents A74/9 et EB148/2021/REC/1, décision EB148(13)
- Renouveler l'engagement en vue d'accélérer les progrès vers l'élimination du paludisme
 - Documents A74/9, A74/55, A74/B/CONF./2 et A74/B/CONF./2 Add.1

Questions relatives au personnel

- **Point 26.6**

Ressources humaines : rapport annuel

- Documents A74/25 et A74/53

- **Point 26.7**

Rapport de la Commission de la fonction publique internationale

– Document A74/9

- **Point 26.8**

Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel

– Documents A74/9 et EB148/2021/REC/1, résolution EB148.R4

Point 25

14 h 00

Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé

– Documents A74/22, A74/B/CONF./3 et A74/B/CONF./3 Add 1

Bureau de l'Assemblée

17 h 30

Jeudi 27 mai 2021

Sixième et septième séances de la Commission A

10 h 00 et 14 h 00

Point 11 (pilier 4)

(Les points 11 et 12 de l'ordre du jour seront examinés en même temps)

Projet de budget programme 2022-2023

– Documents A74/5 Rev.1, A74/5 Add.1, A74/9 et A74/46

- **Financement durable**

– Documents A74/6 et A74/46

Point 12 (pilier 4)

Informations actualisées sur le cadre de résultats de l'OMS

– Documents A74/7, A74/8 et A74/47

Point 13 (suite) (pilier 1)

L'examen du point 13 de l'ordre du jour sera subdivisé comme suit : points 13.2, 13.3 et 13.9 ; points 13.1, 13.5 et 13.8 ; points 13.4, 13.6 et 13.7

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

- **Point 13.4**

Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle

– Documents A74/9, A74/A/CONF./1 et A74/A/CONF./1 Add.1

- **Point 13.6**

Produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés

– Document A74/9

- **Point 13.7**

Standardisation de la nomenclature des dispositifs médicaux

– Document A74/9

Troisième et quatrième séances de la Commission B

10 h 00 et 14 h 00

Point 26 (suite) (pilier 4)

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif (suite) Questions relatives à la gestion, à l'administration et à la gouvernance

- **Point 26.5**

Processus d'élection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé

– Documents A74/24, A74/24 Add.1, A74/24 Add.2, A74/24 Add.3, A74/54 et EB148/2021/REC/1, décision EB148(11)

Points 27 et 28 (pilier 4)

(Les points 27 et 28 de l'ordre du jour seront examinés en même temps)

- **Nomination de représentants au Comité des pensions du personnel de l'OMS**

– Document A74/26

- **Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

– Document A74/27

Point 31 (pilier 4)

Questions administratives et juridiques

- **Point 31.2**

Accords avec des organisations intergouvernementales

– Document A74/44

Vendredi 28 mai 2021

Sixième séance plénière

10 h 00

Point 6

Conseil exécutif : élection

Point 7

Distinctions

– Document A74/INF./1

Point 8

Rapports des commissions principales

Huitième et neuvième séances de la Commission A

Immédiatement après la conclusion de l'examen du point 7 en plénière et à 14 heures

Point 14 (pilier 1)

(Les points 14, 15 et 16 de l'ordre du jour seront examinés en même temps)

La santé dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

– Document A74/11

Point 15 (pilier 1)

Personnels de santé

- S'engager pour la santé : Plan d'action quinquennal pour l'emploi en santé et la croissance économique inclusive (2017-2021)
 - Documents A74/12 et A74/A/CONF./6
- Orientations stratégiques mondiales pour les soins infirmiers et obstétricaux
 - Documents A74/13 et A74/A/CONF./3

Point 16 (pilier 1)

Engagement à mettre en œuvre la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030)

– Document A74/14

Cinquième et sixième séances de la Commission B

Immédiatement après la conclusion de l'examen du point 7 en plénière et à 14 heures

Point 30 (pilier 4)

(Les points 30.1, 30.2 et 30.3 de l'ordre du jour seront examinés en même temps)

Questions relatives à la vérification des comptes et à la surveillance

- **Point 30.1**

Rapport du Commissaire aux comptes

– Documents A74/34 et A74/51

- **Point 30.2**

Rapport du vérificateur intérieur des comptes

– Documents A74/35 et A74/51

- **Point 30.3**

Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes

– Documents A74/37 et A74/51

- **Point 30.2 (suite)**

Rapport du vérificateur intérieur des comptes

Prévention de l'exploitation sexuelle, des abus sexuels et du harcèlement sexuel

– Document A74/36

Point 29 (suite) (pilier 4)

(Les points 29.1, 29.2, 29.4 et 29.6 de l'ordre du jour seront examinés en même temps)

Questions financières

- **Point 29.1**

Rapports programmatique et financier de l'OMS pour 2020-2021, avec les états financiers vérifiés pour 2020

– Documents A74/28, A74/29, A74/47 et A74/INF./4

- **Point 29.2 (suite)**

État du recouvrement des contributions, et notamment celles des États Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution

– Documents A74/31 et A74/48

- **Point 29.4**

Barème des contributions pour 2022-2023

– Documents A74/32 et A74/49

- **Point 29.6**

Contributions des nouveaux Membres et Membres associés

– Documents A74/33 et A74/50

Samedi 29 mai 2021

Dixième et onzième séances de la Commission A

10 h 00 et 14 h 00

Point 19 (pilier 2)

(Les points 19, 20 et 21 de l'ordre du jour seront examinés en même temps)

Incidences pour la santé publique de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya

– Document A74/9

Point 20 (pilier 2)

Renforcement de la sécurité biologique en laboratoire

– Document A74/18

Point 21 (pilier 2)

Poliomyélite

- Éradication de la poliomyélite
 - Document A74/19
- Planification de la transition pour la poliomyélite et activités postérieures à la certification
 - Document A74/20

Septième et huitième séances de la Commission B

10 h 00 et 14 h 00

Point 32 (pilier 4)

Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales

– Documents A74/38 et A74/B/CONF./1

Point 33 (pilier 4)

(Tous les points subsidiaires seront examinés en même temps)

Informations actualisées et rapports futurs

- Systèmes de soins d'urgence en vue de la réalisation de la couverture sanitaire universelle : assurer des soins rapides pour les personnes gravement malades ou blessées
 - Document A74/39
- Rhumatisme articulaire aigu et cardiopathies rhumatismales
 - Document A74/40
- Stratégie mondiale de l'OMS dans le domaine de la santé, de l'environnement et des changements climatiques : la transformation nécessaire pour améliorer durablement la vie et le bien-être grâce à des environnements sains
 - Document A74/41
- Rôle du secteur de la santé dans l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, dans la perspective de l'objectif fixé pour 2020 et au-delà
 - Documents A74/42 et A74/42 Add.1

Point 34 (pilier 4)

Questions soumises pour information

En ce qui concerne les rapports de situation, les délégations seront invitées à poster des déclarations écrites sur le site Web.

- **Point 34.1**

Rapports de situation

– Documents A74/43 et A74/43 Rev.1

Pilier 1 : Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle

- A. Structures durables de financement de la santé et couverture universelle (résolution WHA64.9 (2011))
- B. Prévention de la surdit  et de la d fiance auditive (r solution WHA70.13 (2017))
- C. Promotion de la sant  des r fugi s et des migrants (d cision WHA72(14) (2019))
- D.  radication de la dracunculose (r solution WHA64.16 (2011))
- E. Progr s en mati re d'usage rationnel des m dicaments (r solution WHA60.16 (2007))
- F. ~~Lutte contre le paludisme : strat gie technique mondiale et cibles 2016-2030 (r solution WHA68.2 (2015))~~ [sera examin  dans le cadre du point 26.4]

Pilier 2 : Un milliard de personnes suppl mentaires mieux prot g es face aux situations d'urgence sanitaire

- G.  radication de la variole : destruction des stocks de virus variolique (r solution WHA60.1 (2007))

Pilier 3 : Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être

- H. Eau, assainissement et hygiène dans les établissements de santé (résolution WHA72.7 (2019))
- I. Plan d'action mondial sur les changements climatiques et la santé dans les petits États insulaires en développement (décision WHA72(10) (2019))

Lundi 31 mai 2021

Douzième et treizième séances de la Commission A

10 h 00 et 14 h 00

Point 22 (pilier 3)

(Les points 22 et 23 de l'ordre du jour seront examinés en même temps)

Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

- **Point 22.1**

Déterminants sociaux de la santé

– Documents A74/9 et EB148/2021/REC/1, résolution EB148.R2

Point 23 (pilier 3)

Plan d'action mondial de l'OMS visant à renforcer le rôle du système de santé dans une riposte nationale multisectorielle à la violence interpersonnelle, en particulier à l'égard des femmes et des filles et à l'égard des enfants

– Documents A74/21, A74/A/CONF./8 et A74/A/CONF./8 Add.1

Neuvième et dixième séances de la Commission B

10 h 00 et 14 h 00

Mise au point définitive des résolutions et des rapports

Mardi 1er juin

Quatorzième séance de la Commission A

10 h 00

Mise au point définitive des résolutions et des rapports

Onzième séance de la Commission B

10 h 00

Mise au point définitive des résolutions et des rapports

Septième séance plénière

Immédiatement après la fin des travaux des Commissions A et B

Point 8

Rapports des commissions principales

Point 9

Clôture de l'Assemblée de la Santé

3. Compte rendu des séances

Troisième séance plénière

Présidence :

M^{me} Dechen Wangmo (Bhoutan)

Présidente de la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé

Puis :

Professeur Benjamin Hounkpatin (Bénin)

Premier Vice-Président de la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé

Point 3 (suite)

– Débat général

La Présidente a repris l'examen du point 3 et a invité les deux premiers orateurs à s'adresser à l'Assemblée : le délégué de l'Indonésie (qui s'est exprimé au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)) et le délégué de Cabo Verde (qui s'est exprimé au nom de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP)). Ensuite, les délégués des pays suivants ont pris la parole : la Fédération de Russie, le Nigéria, le Portugal, l'Argentine, le Botswana, la République de Corée, Malte, le Kazakhstan, la Suède, la Côte d'Ivoire, le Maroc, le Panama, l'Égypte, les Pays-Bas, l'Eswatini, le Bangladesh, le Mexique, le Chili, le Niger, le Canada, le Burkina Faso, l'Allemagne, l'Équateur, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, l'Uruguay, le Venezuela, le Danemark, l'Algérie, le Ghana, la Mauritanie, la Pologne, l'Espagne, l'Arménie, la Jamaïque, le Gabon, l'Afrique du Sud, El Salvador, l'Inde, le Bélarus, la Slovénie, Sri Lanka, l'Ukraine, l'Ouganda, l'Italie, le Guatemala, le Guyana et le Japon.

La séance a été suspendue.

Deuxième séance de la Commission A

Présidence :

D^{re} Adriana Amarilla (Paraguay)

Points 17 et 18 (pilier 2)

L'examen des points 17 et 18 de l'ordre du jour sera subdivisé comme suit :

Urgences de santé publique : préparation et action

et

Préparation et action en matière de santé mentale dans le cadre de la pandémie de COVID 19

- Informations techniques et informations actualisées sur la riposte à la COVID-19 (documents A74/9 et A74/15)
- Informations actualisées des coprésidents du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, ainsi que du Président du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire et du Président du Comité d'examen sur le fonctionnement du Règlement sanitaire international (2005) pendant la riposte à la COVID-19 (documents A74/INF./2, A74/16 et A74/9 Add.1), et sur l'application du Règlement sanitaire international (2005) (documents A74/17 et A74/17 Add.1)
- Action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire, Renforcement de la préparation aux situations d'urgence sanitaire et Préparation et action en matière de santé mentale dans le cadre de la pandémie de COVID 19 (documents A74/9, A74/10 Rev.1, A74/A/CONF./2, A74/A/CONF./7 et EB148/2021/REC/1, décision EB148(3))

La Présidente a ouvert la séance et a invité la Commission à examiner les points 17 et 18 de l'ordre du jour selon les trois subdivisions établies. La Présidente a ouvert le débat sur ces points et a appelé l'attention de la Commission sur les documents A74/9, A74/10 Rev.1, A74/15, A74/INF./2, A74/16, A74/9 Add.1 et A74/17 puis a invité la Commission à examiner le projet de décision EB148(3) figurant dans le document EB148/2021/REC/1, le projet de décision figurant dans le document A74/17, le projet de résolution figurant dans le document A74/A/CONF./2 et le projet de décision figurant dans le document A74/A/CONF./7.

À l'invitation de la Présidente, le Secrétariat a fait le point de la situation et de la riposte concernant la COVID-19 et a rendu compte des travaux sur le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19. Les membres de la Commission ont été ensuite invités à faire des observations sur le premier groupe de points de l'ordre du jour.

La Présidente a annoncé qu'en raison de contraintes de temps, le débat sur ces points était suspendu et reprendrait après l'examen du deuxième groupe de points. La séance a été suspendue.

Commission de vérification des pouvoirs

La Commission de vérification des pouvoirs a tenu sa première réunion et a élu, conformément à l'article 24 du Règlement intérieur, S. E. Carole Lanteri (Monaco) Présidente et le D^r Mohamed Abdi Jama (Somalie), Vice-Président.

La Commission a estimé que les pouvoirs des 188 Membres énumérés dans l'annexe de son rapport étaient conformes au Règlement intérieur de l'Assemblée de la Santé et a proposé que l'Assemblée mondiale de la Santé reconnaisse leur validité. Une recommandation concernant la représentation du Myanmar figure également dans le rapport de la Commission.

Quatrième séance plénière

Présidence :

M^{me} Dechen Wangmo (Bhoutan)

Présidente de la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé

Point 3 (suite)

– Débat général

La Présidente a repris l'examen du point 3 et a invité les deux premiers intervenants – le délégué du Mozambique et le délégué du Bahreïn – à s'adresser à l'Assemblée. Ensuite, les délégués des pays suivants ont pris la parole : le Liban, Israël, l'Afghanistan, la Malaisie, la Thaïlande, la République populaire démocratique de Corée, la Zambie, la Barbade, la Lituanie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Turkménistan, le Luxembourg, l'Azerbaïdjan, l'État plurinational de Bolivie, le Sénégal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Belgique, Cuba, l'Iraq, la Roumanie, le Honduras, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, le Brunéi Darussalam, les Fidji, la Tunisie, Oman, la Jordanie, les Îles Marshall, la République dominicaine, le Qatar, le Tchad, la Slovaquie, Haïti, Madagascar, la République tchèque, le Monténégro, le Népal, Nauru, Chypre, l'Angola et Cabo Verde.

Conformément à l'article 57 du Règlement intérieur, les délégations du Japon, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Turquie et de la Chine ont exercé leur droit de réponse.

L'Arménie a demandé la parole. La République de Corée, le Japon, la République bolivarienne du Venezuela, la Colombie, la Fédération de Russie, l'Ukraine, les États-Unis d'Amérique et la République bolivarienne du Venezuela ont exercé leur droit de réponse.

En raison de contraintes de temps, les États Membres qui avaient demandé à intervenir pourraient le faire à la séance suivante, à la reprise du débat sur ce point. La séance a été suspendue.

Troisième séance de la Commission A

Présidence :

D^{re} Adriana Amarilla (Paraguay)

Points 17 et 18 (suite) (pilier 2)

L'examen des points 17 et 18 de l'ordre du jour sera subdivisé comme suit :

Urgences de santé publique : préparation et action et

Préparation et action en matière de santé mentale dans le cadre de la pandémie de COVID 19

- Informations techniques et informations actualisées sur la riposte à la COVID-19 (documents A74/9 et A74/15)
- Informations actualisées des coprésidents du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, ainsi que du Président du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire et du Président du Comité d'examen sur le fonctionnement du Règlement sanitaire international (2005) pendant la riposte à la COVID-19 (documents A74/INF./2, A74/16 et A74/9 Add.1), et sur l'application du Règlement sanitaire international (2005) (documents A74/17 et A74/17 Add.1)
- Action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire, Renforcement de la préparation aux situations d'urgence sanitaire et Préparation et action en matière de santé mentale dans le cadre de la pandémie de COVID 19 (documents A74/9, A74/10 Rev.1, A74/A/CONF./2, A74/A/CONF./7 et EB148/2021/REC/1, décision EB148(3))

La Présidente a rouvert le débat sur ces points et a renvoyé la Commission aux documents A74/INF./2, A74/16, A74/9 Add.1 et A74/17, utiles pour l'examen du deuxième groupe de points. À l'invitation de la Présidente, les coprésidentes du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, Son Excellence Ellen Johnson Sirleaf et M^{me} Helen Clark, ont fait des observations sur le rapport final du Groupe. La D^{re} Felicity Harvey, Présidente du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire a présenté les conclusions du rapport du Comité. Le Professeur Lothar Wieler, Président du Comité d'examen sur le fonctionnement du Règlement sanitaire international (2005) pendant la riposte à la COVID-19, a présenté une synthèse des principales conclusions du rapport du Comité.

Le D^r Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS, a été invité à s'adresser à la Commission, dont les membres ont ensuite pu faire des observations.

La Présidente a annoncé qu'en raison de contraintes de temps, les délégués qui avaient demandé à intervenir pourraient le faire au début de la séance suivante, à la reprise du débat sur ces points. La séance a été suspendue.

4. Réunions d'information stratégiques

Les séances d'information stratégiques suivantes auront lieu pendant la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé et seront retransmises en direct à l'adresse <https://www.who.int/news-room/events/detail/2021/05/25/default-calendar/strategic-briefings-seventy-fourth-world-health-assembly>.

Mercredi 26 mai

13 h 10-13 h 50

Soins de santé primaires pour la couverture sanitaire universelle : des engagements des Nations Unies à la mise en œuvre dans les pays (pilier 1)

Jeudi 27 mai

13 h 10-13 h 50

Des sociétés et des environnements sûrs pour la santé : la voie à suivre pour progresser mieux, plus sainement et plus écologiquement (pilier 3)

Vendredi 28 mai

13 h 10-13 h 50

Prévention de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels : de la politique à la pratique (pilier 4)

5. Dispositions concernant la conduite des discussions pendant les séances

Les délégués des États Membres, des Membres associés, des observateurs, des représentants des organisations des Nations Unies invités et d'autres organisations intergouvernementales participantes auront la possibilité de prendre la parole dans le cadre du point 3 de l'ordre du jour (Allocution du D^r Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général).

Déclarations orales

Les délégués des États Membres sont priés de respecter le temps de parole imparti pendant les séances virtuelles : les déclarations des États Membres et des Membres associés sont limitées à trois minutes (330 mots) en cas d'intervention à titre individuel, sauf celles prononcées lors de l'examen des points 17 (Urgences de santé publique : préparation et action) et 18 (Préparation et action en matière de santé mentale dans le cadre de la pandémie de COVID-19). En ce qui concerne les (3) déclarations prononcées dans le cadre de ces deux points, le temps de parole accordé aux États Membres et aux Membres associés est de quatre minutes (440 mots). Les déclarations des Régions et des groupes sont limitées à quatre minutes (440 mots). Il est déconseillé aux délégations qui prononcent des déclarations de groupe de prendre la parole ensuite pour faire une déclaration à titre individuel. En outre, il est déconseillé aux délégations au nom desquelles une déclaration de groupe est prononcée de prendre la parole ensuite, sauf pour soulever brièvement des points qui n'ont pas été abordés dans la déclaration de groupe.

Les déclarations des observateurs, des représentants invités des organisations des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales participantes sont limitées à deux minutes (220 mots), et les déclarations des acteurs non étatiques en relations officielles avec l'Organisation sont limitées à une minute. Sur certains points de l'ordre du jour, un nombre limité d'acteurs non étatiques feront des déclarations groupées limitées à trois minutes.

Afin que leurs interventions soient interprétées le plus clairement possible, les délégués sont priés d'envoyer au moins une heure à l'avance une copie du texte qu'ils prévoient de prononcer à l'adresse interpret@who.int, de fermer les fenêtres pour réduire le bruit de fond et d'utiliser des écouteurs de qualité et un microphone doté d'un dispositif de suppression de l'écho.

Exposés écrits

Les États Membres et les Membres associés sont invités à présenter des déclarations écrites qui seront publiées sur le site Web dans la langue où elles sont rédigées, conformément aux lignes directrices concernant les déclarations écrites énoncées dans la décision EB146(17).

Les observateurs, les représentants invités des organisations des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales participantes sont également invités à présenter des déclarations écrites conformément à ces lignes directrices. Les acteurs non étatiques sont invités à soumettre des déclarations écrites selon les informations pratiques pour les représentants des acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS.

Conformément aux lignes directrices, les déclarations peuvent être rédigées dans l'une des six langues officielles de l'OMS et ne doivent pas dépasser 500 mots pour les déclarations individuelles et 800 mots pour les déclarations de groupe. Elles doivent être envoyées à l'adresse statements@who.int, en indiquant clairement dans l'objet du message le point de l'ordre du jour à laquelle elle se rapporte.

Déclarations vidéo

Les États Membres et les Membres associés peuvent soumettre une déclaration vidéo préalablement enregistrée au lieu d'intervenir en direct. Les déclarations vidéo, qui doivent parvenir au plus tard le mercredi 19 mai (en fin de journée), peuvent être téléchargées à l'adresse suivante : <https://bit.ly/31VHUFJ>. La durée maximale des déclarations vidéo est de trois minutes pour les États Membres et les Membres associés et de quatre minutes pour les groupes. En envoyant chaque vidéo, il faut indiquer clairement dans le champ « description » le point de l'ordre du jour à laquelle elle se rapporte. Les vidéos parvenues hors délai, plus longues que la durée maximale autorisée ou étiquetées de telle sorte qu'il est impossible de savoir à quel point de l'ordre du jour elles se rapportent ne pourront pas être lues. Les déclarations vidéo pourront faire partie du contenu diffusé en direct et figureront donc dans les actes officiels.

6. Annonces

Plateforme virtuelle pour la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé

La plateforme Zoom sera utilisée pour les séances virtuelles de la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé. Afin d'assurer une bonne qualité sonore sur la plateforme virtuelle, quand vous prenez la parole pour faire une déclaration, sélectionnez le canal d'interprétation correspondant à la langue dans laquelle vous prévoyez de vous exprimer et utilisez un casque de qualité, un micro avec suppression d'écho et une webcam. Nous vous recommandons d'utiliser un ordinateur plutôt qu'un smartphone ou une tablette et de télécharger la dernière version du logiciel Zoom. Veuillez prononcer votre déclaration à une vitesse modérée afin qu'elle puisse être interprétée et que votre message soit transmis clairement et avec précision.

Aide

Pour toute demande d'aide liée à la plateforme virtuelle, envoyez un courriel à l'adresse GBS-IT-Support@who.int.

Diffusion vidéo en streaming

Les séances plénières seront diffusées sur le Web dans les six langues des Nations Unies. Les séances diffusées sur le Web pourront être visionnées sur Mac ou PC et sur tous les dispositifs mobiles, y compris l'iPhone, l'iPad et les téléphones fonctionnant sous Android ou sous Windows.

Anglais : https://player.4am.ch/who/20210524-0601_wha74/player.html?lang=en

Arabe : https://player.4am.ch/who/20210524-0601_wha74/player.html?lang=ar

Chinois : https://player.4am.ch/who/20210524-0601_wha74/player.html?lang=zh

Espagnol : https://player.4am.ch/who/20210524-0601_wha74/player.html?lang=es

Français : https://player.4am.ch/who/20210524-0601_wha74/player.html?lang=fr

Russe : https://player.4am.ch/who/20210524-0601_wha74/player.html?lang=ru

Application mobile de l'Assemblée mondiale de la Santé

L'application mobile de l'Assemblée mondiale de la Santé vous permet de recevoir les dernières informations sur le programme de travail de la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé et d'accéder aux documents directement sur votre dispositif mobile. Scannez le code QR ci-dessous et téléchargez l'application dans votre appareil.



7. Liste provisoire des intervenants au débat général en plénière

Les délégués peuvent consulter la liste des intervenants à tout moment, à l'adresse :
<https://extranet.who.int/dataformv3/index.php/reporting/module/367868>

= = =